



## 14ème législature

<b>Question N° : 104064</b>	De <b>M. René Rouquet</b> ( Socialiste, écologiste et républicain - Val-de-Marne )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Travail		<b>Ministère attributaire</b> > Travail
<b>Rubrique</b> >emploi	<b>Tête d'analyse</b> >chômage	<b>Analyse</b> > réforme. mise en oeuvre.
Question publiée au JO le : <b>30/05/2017</b> Question retirée le : <b>20/06/2017</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

M. René Rouquet interroge Mme la ministre du travail sur la réforme de l'assurance-chômage. Durant la campagne électorale, le président de la République a émis le souhait de reprendre en main la gestion de l'UNEDIC afin de permettre aux salariés et aux non-salariés (artisans, commerçants, professions libérales, agriculteurs, entrepreneurs) d'être couverts par cette assurance, tout en l'ouvrant une fois tous les cinq ans aux démissionnaires - et ce, sans modifier ni le montant ni la durée d'indemnisation. Il voudrait savoir comment le Gouvernement entend mettre en œuvre cet objectif.